



CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ

PROCÈS-VERBAL

Séance du 05 novembre 2020

- approuvé le 17 décembre 2020 -

PRESENTS	
Membres du Conseil	Abdeljalil AKKARI, Sandrine AMSTUTZ, Daphné BAVELIER, Loïc BERTHOD, Kerstin BRINKMANN, Edith CAMPOS, Joaquim DOLZ, Anne-Cécile DOMINE AUBERT, Juan Manuel FALOMIR PICHASTOR, Simon FLANDIN, Guido GENDOLLA, Frédérique GIULIANI, Marco HESSELS, Rita HOFSTETTER, Jöelle PEROLINI, Manuel PERRENOUD, David SANDER, Alicia SAVIOZ, Jorge Daniel SEQUEIRA GRANJA, Léonard TRUSCELLO, Quentin ZONGO
Ex officio	Mireille BETRANCOURT – doyenne, Maëlle LE POTTIER – administratrice, Valérie FAVEZ, Aline MEYER, Pascale PASCHE-PROVINI – conseillères aux études
EXCUSES	
Membres du Conseil	Nicolas BURRA, Martin DEBANNE, Olivier DESRICHARD, Georges FELOUZIS, Edouard GENTAZ
INVITES	
Cellule de crise FPSE	Nathalie DELOBBE, Nicolas FAVEZ, Marina LAGANARO, Olivier MAULINI
Associations CCER & étudiant.e.s	- -

Ordre du jour

↳ Conseil participatif – 1^{ère} partie

- 1 – Approbation du PV de la séance du 24.09.2020
- 2 – Approbation des modifications du règlement d'études de la Maîtrise en psychologie (rentrée 2021)
- 3 – Approbation des modifications du règlement du doctorat interuniversitaire en Neurosciences
- 4 – Approbation des modifications de la directive facultaire d'acquisition de matériel informatique
- 5 – Divers

↳ Conseil participatif – 2^{ème} partie – Communications de la doyenne & point de situation COVID

Questions/réponses avec le décanat et la cellule de crise

En ouverture, il est indiqué que, à la demande de la doyenne, la 2^{ème} partie du Conseil participatif, consacrée à l'échange avec la cellule de crise de la Faculté, aura lieu en début de séance.

1. COMMUNICATIONS DE LA DOYENNE / CONSEIL PARTICIPATIF - 2^{ÈME} PARTIE

→ Charte du doctorat UNIGE

En mars 2020, le Rectorat a adopté [la charte et directives éthiques du doctorat](#). Cette charte a également été approuvée par le Comité d'éthique et de déontologie de l'Université de Genève.

Les pratiques doivent être aussi respectueuses que possible de ces règles.

→ Le Fonds M. Chalumeau est transformé en centre interdisciplinaire

« Le *Centre Maurice Chalumeau en sciences des sexualités* a été créé par l'Université de Genève le 17 novembre 2020, à l'occasion du cinquantenaire de l'acceptation du legs de celui dont il porte le nom. Sa mission est de soutenir et de promouvoir l'enseignement et la recherche sur les sexualités, pleinement considérées dans leur pluralité et leur diversité. Il a pour ambition de contribuer aux échanges et collaborations entre disciplines au sein de l'Université et de favoriser le dialogue avec la Cité. »

Plusieurs opportunités de financement sont proposées : subsides de recherche, bourses doctorales, prix junior et senior, subsides pour publication scientifique ou pour formation scientifique. [Requête et formulaire](#)

→ Groupe de travail facultaire sur l'anonymisation des examens

Désignée Faculté « pilote » par le Rectorat en 2019, la FPSE a mis en place un groupe de travail qui a développé un projet proposant diverses options pour la session d'examens de juin 2021. Ce projet pilote ne concernera que les examens sur table et sera expérimenté par les enseignant.es sur la base du volontariat. Le document va circuler dans les instances concernées pour validation des options choisies et sera à l'ordre du jour du Conseil participatif du 17 décembre prochain.

→ COVID

Après une rentrée quasiment normale (en « présence »), les circonstances sanitaires ont contraint le Rectorat à basculer de nouveau la grande majorité des enseignements à distance, avec quelques possibilités de dérogation exceptionnelle pour des enseignements spécifiques. Les bâtiments de l'Université restent toutefois ouverts au public.

La Cellule de crise FPSE a repris du service. N'hésitez pas à lui adresser vos questions !

→ Les événements accueillant du public sont désormais interdits à l'exception de quelques dérogations, ex. soutenances de thèses. La FPSE a donc décidé d'annuler la cérémonie de remise des diplômes, initialement prévue en présence le samedi 21 novembre, et le décanat réfléchit à l'organisation d'un événement, virtuel, à distance. Ex. capsules vidéo : message de la doyenne, des professeur.es de la filière, étudiant.es, alumni (félicitations, bravo, bonne continuation ..), ... autres idées ?

CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FPSE

Procès-verbal approuvé le 17 décembre 2020

→ **Options actuelles** : report au printemps (mais semble compliqué) ou alors petit comité ? par filière ?, vidéos, ..

L'administratrice précise qu'une réunion est prévue le 10 novembre prochain concernant l'organisation de la journée de remise des diplômes et qu'un message sera envoyé à la communauté. N'hésitez pas à transmettre vos suggestions au décanat d'ici là !

→ **Enseignement à distance/Examens**

La session d'examens de janvier/février aura lieu à distance. Les modalités seront transmises par les enseignant.es d'ici au 30 novembre prochain. A noter que les résultats seront définitifs (pas de rattrapage en cas d'échec).

- Les conditions de surveillance restent à préciser par le Rectorat.
- A livres ouverts ? oui

• *La question est posée de la planification des examens ? est-elle rendue plus difficile par les conditions actuelles ?*

→ La conseillère aux études en charge de la planification indique que oui, car s'ajoutent les rattrapages de la session de septembre (2^{ème} tentative en janvier) aux examens habituels. Elle espère que la planification des examens pourra être réalisée avant Noël.

• *Certificats complémentaires ? certain.es étudiant.es n'auraient pas fait les mêmes choix s'ils.elles avaient su que tout l'enseignement serait basculé à distance + une seule tentative aux examens ?*

→ Non, deux tentatives comme tout le monde.

• *D'aucun considère que le contexte d'enseignement à distance diminue les chances de réussite à l'examen. Parfois, deux cours ont lieu en même temps ! quelles conséquences pour les enseignant.es ?*

→ Les étudiant.es estiment qu'il incombe à l'étudiant.e de prendre ses responsabilités : les cours sont disponibles sur Mediaserver et peuvent être visionnés en différé !

• *Les étudiant.es informent que des échos seraient parvenus à l'ADEPSY concernant certains cours qui ne seraient plus/pas enregistrés par les enseignant.es (cours pré-enregistrés, anciens cours, ...). Ils.Elles le regrettent car ce n'est pas la même chose qu'un enseignement donné à distance mais synchrone.*

→ Effectivement, cette information est remontée à la cellule de crise. Un cours pré-enregistré reste conforme aux consignes mais il est également attendu des enseignant.es des compléments/apports sur Zoom afin de conserver des interactions, même à distance.

• *Cours à présence obligatoire ? parfois le cours est enregistré mais pas transmis, il faut y assister en temps réel !*

→ Un enseignant répond que, pour ce qui le concerne, effectivement, même s'il met le cours en ligne, il demande aux étudiant.es d'être présent.es à distance.

• *Pour les non francophones ? 1/3 de temps supplémentaire possible ? 40% des étudiants sont étrangers à l'UNIGE, l'ADEPSY a été interpellée sur cette question.*

→ Non, ces mesures existent uniquement pour les dys. Il est toutefois évident que les non-francophones peuvent utiliser dictionnaires et tous documents utiles.

- Difficultés à domicile ? d'autres espaces à disposition ?

→ Oui, la salle libre-service facultaire, la bibliothèque et d'autres solutions sont actuellement à l'étude : La Division des bâtiments et le service STEPS travaillent à identifier des salles (avec Securitas, gel hydroalcoolique, ..) pour offrir des solutions alternatives aux étudiant.es.

Rappel liens utiles

- FPSE page dédiée : <https://plone.unige.ch/fpse/sections/consignes-fpse-coronavirus>
- Etudiants - FAQ FPSE : <https://plone.unige.ch/etufpse/coronavirus>

Par ailleurs, des informations actualisées sont communiquées sur la [page dédiée de l'UNIGE](#)

Pour toute question, merci de contacter : cellule-coronavirus-fpse@unige.ch

↳ Conseil participatif – 1^{ère} partie

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24.09.2020

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à Sandrine Amstutz.

3. APPROBATION DES MODIFICATIONS DE LA DIRECTIVE FACULTAIRE D'ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (POINT 4 TRAITÉ EN POINT 3)

Le mois de novembre correspond au lancement de la campagne d'équipement facultaire. Dans cette perspective, la directive facultaire d'acquisition de matériel informatique a été mise à jour, notamment pour tenir compte du contexte de crise sanitaire et des conséquences en termes de travail à distance pour l'ensemble des collaborateurs.

Concernant le PAT, équipé de machines virtuelles, il a été décidé de réserver une enveloppe budgétaire à l'achat de portables adaptés pour celles et ceux qui n'auraient pas l'équipement adéquat à domicile. Un sondage sera envoyé au PAT par le SI FPSE pour estimation des besoins.

Pour le PENS, une série de décisions a été prise, notamment la possibilité de choisir un portable pour équipement principal sans avoir besoin de validation hiérarchique. Le message de lancement de la campagne d'équipement, envoyé le 30 octobre dernier, détaille l'ensemble des modalités envisagées.

Pour l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices, à noter qu'une politique facultaire de renouvellement des écrans de bureau va être mise en oeuvre afin de pouvoir mettre à disposition des écrans supplémentaires pour le travail à domicile.

Par ailleurs, il est rappelé que chaque équipe bénéficie d'un quota de portables d'équipe (1,3/pers) sur budget facultaire et peut également effectuer des achats supplémentaires sur ses overheads en cours d'année. Enfin, le service de prêt audiovisuel de la Faculté dispose d'un certain nombre d'ordinateurs portables pouvant être mis à disposition.

Soumises au vote, les modifications de la directive facultaire d'acquisition de matériel informatique sont approuvées à l'unanimité (18 voix).

Départ S. Amstutz

4. APPROBATION DES MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT D'ÉTUDES DE LA MAÎTRISE EN PSYCHOLOGIE (POINT 2 TRAITÉ EN POINT 4)

RAPPEL – « Les étudiant-es ont été consultés par rapport aux modifications des plans d'études, notamment au niveau du Master en psychologie. En effet, il va y avoir beaucoup de changements et les étudiant-es vont être amenés à voter sur ces nouveaux plans d'études qui ne seront plus sous la forme actuelle. Les étudiant-es réclament plus d'explications, une augmentation des stages. Pas de propositions fixes pour le moment mais rendre attentifs les membres du CP à ces interrogations. La présidente de la section de psychologie demande des propositions de dates pour se rencontrer étant donné l'agenda déjà très chargé . » (extrait PV CP du 24.09.20)

La conseillère aux études présente les modifications :

- un plan d'études en Clinique, avec 4 parcours différents possibles
- deux nouveaux plans d'études sont proposés (Psychologie du développement durable et Psychologie de la santé)
- le module APESH est intégré dans la Clinique

Elle indique que de nombreuses réserves ont été exprimées concernant les modalités de sélection, le tirage au sort semblant être la solution retenue, mais que tout n'étant pas encore figé, les étudiant.es sont invité.es à faire part de leurs remarques en séance.

- « module ouvert » avec « stage à option » ? quelle formation pratique pour l'étudiant.e qui choisit ce module ?

La CET répond que les apports théoriques sont importants et qu'un stage est possible (même s'il est optionnel).

Les étudiants marquent leur surprise en questionnant le fait qu'on puisse arriver au bout de son cursus, potentiellement exercer comme psychologue et n'avoir jamais rencontré/suivi de cas pratiques.

La présidente de la Section de psychologie prend la parole et remercie l'ADEPSY pour la transmission du rapport, très complet, concernant les plans d'études de la Section.

Elle souligne la réelle volonté de la Section de psychologie de proposer des formations plus professionnalisantes mais rappelle qu'il existe des réalités difficilement contournables :

1 professeur/76 étudiants en psychologie, soit une surcharge totale ; une saturation en psychologie clinique pure et dure ; le marché du travail très fluctuant et l'émergence de nouveaux métiers liés à la psychologie (ex. gestion de conflits en entreprise, ...).

Il lui est répondu que les étudiant.es sont bien conscient.es de ces réalités mais qu'ils.elles en déduisent que l'étudiant.e qui ne sera pas admis.e dans le modèle « fermé » sera dirigé.e vers le modèle « ouvert » par dépit. Sans parler du tirage au sort qui ne garantit même pas que le premier souhait formulé sera obtenu.

La présidente de la Section rejette l'idée sous-entendue de module « poubelle ». Elle précise que le choix de module ouvert est notamment destiné à s'adapter aux nouveaux métiers de la psychologie et que cela est encore à expérimenter. Tout peut évoluer et être amélioré, il est important que les étudiant.es fassent remonter leurs remarques.

La conseillère aux études précise que tout sera bien spécifié concernant les modules ouverts ou fermés dans le plan d'études.

CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FPSE

Procès-verbal approuvé le 17 décembre 2020

Il lui est objecté que, quand un.e étudiant.e arrive en Master, elle/il s'attend à faire beaucoup plus de pratique, les trois années de Bachelor étant déjà très axées sur la théorie.

D. Bavelier fait remarquer que la dimension théorique est valorisante et extrêmement importante dans la carrière professionnelle même si cela ne semble pas évident quand on est étudiant.e, une enquête réalisée auprès des alumni le démontre. L'important est de trouver un juste équilibre entre théorie et appliquée. Par ailleurs, le principe « premier arrivé, premier servi » ou de procéder par liste, n'est pas possible : pas de visibilité concernant les étudiant.es hors UNIGE, souci d'équité.

Soumises au vote, les modifications du règlement d'études en psychologie sont approuvées avec 10 voix pour, 6 voix non et 1 abstention (17 voix).

Après le vote, lorsque l'ensemble des étudiant-es présent-es a voté « non », il leur est demandé la raison de leur vote négatif : est-ce en rapport avec la sélection aux modules fermés ?

La réponse des étudiant-es est qu'ils/elles ont voté non parce qu'ils n'ont pas eu accès aux plans d'études et à la liste des cours. Il est répondu que les plans d'études sont inclus dans le règlement d'études soumis à la votation et que par ailleurs, les listes des cours ont été discutées depuis des mois dans la Commission des plans d'études (CPE), commission à laquelle les étudiant-es participent.

Il lui est répondu que sauf erreur, rien n'est voté en CPE et que le nouveau RE a juste été présenté aux membres de l'instance. Il est également précisé que les représentant.es étudiant.es au Conseil participatif représentent LES étudiant.es de leur Section, voire de la Faculté, et ne sont en aucun cas les représentant.es de leurs associations étudiantes respectives ; et qu'aujourd'hui, on leur demande de voter un règlement d'études sans plans d'études détaillés tout en justifiant le bien-fondé des modifications effectuées au RE par les plans d'études concernés.

La présidente de Section conclut que la communication avec l'ADEPSY doit être améliorée puisqu'il semble que l'information n'a pas circulée.

Départ G. Gendolla

5. APPROBATION DES MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT DU DOCTORAT INTERUNIVERSITAIRE EN NEUROSCIENCES (POINT 3 TRAITÉ EN POINT 5)

Les modifications sont pour l'essentiel :

- L'inscription du/de la doctorant.e dans l'Université dans laquelle exerce le/la professeur.e qui dirige sa thèse,
- L'obligation, en cas de retrait de l'une des Institutions partenaires, de proposer un plan de prise en charge des doctorant.es immatriculé.es dans l'Institution jusqu'à l'obtention de leur diplôme de doctorat.

Soumises au vote, les modifications du règlement du doctorat interuniversitaire en neurosciences sont approuvées avec 11 voix et 5 abstentions (16 voix).

6. DIVERS

→ Les leçons de la crise - Questionnaire Entités

Merci pour vos retours concernant le sondage du Rectorat. Nous ferons une compilation pour transmission en Centrale. Pas l'intention d'ouvrir une discussion en séance mais des questions ?

Le président de la Section des sciences de l'éducation précise qu'un message a été envoyé à l'ensemble des professeur.es de la Section, qu'il y a eu beaucoup moins de retours qu'espéré et qu'une synthèse a été effectuée avec toutes les réserves possibles. Au final, on ressent un certain malaise mieux exprimé par les étudiants et le CCER.

Rita Hofstetter rajoute qu'effectivement, un petit groupe a été mandaté par le Collège des professeur.es de la Section pour faire ce travail mais compte-tenu du peu de réponses reçues, le résultat ne reflète pas l'opinion de l'ensemble et devra être nuancé. Elle indique ne pas souhaiter la transmission du document au Rectorat en l'état.

La présidente de la Section de psychologie marque sa surprise et indique ne pas avoir compris qu'il s'agissait d'une consultation par corps. Qu'il s'agissait juste de transmettre des bullet points. En Section de psychologie, on ne comprend ni la forme ni l'urgence.

Il semble que le message du Rectorat ait été interprété différemment, toutefois, il est rappelé qu'il avait été décidé au dernier Conseil participatif que chaque corps fasse remonter ses réponses et que le tout serait compilé pour envoi au Rectorat.

Tout le monde semble globalement d'accord avec la position exprimée par l'ACERSE.

ACERSE qui insiste pour que sa prise de position soit transmise telle quelle. Ses membres proposent aux représentant.es CCER de la Section de psychologie de transmettre une réponse commune s'ils.elles partagent leur position.

Les étudiant.es indiquent que, les concernant, cette consultation paraît prématurée puisque la crise est toujours en cours. Ils.elles ajoutent avoir rencontré Pablo Achard afin de comprendre ce qui était attendu. Ils.elles ont été informé.es que la consultation était « libre » et que le délai était prolongé jusqu'à la fin de l'année. Du coup, ils ont lancé une consultation auprès des étudiant.es.

Concernant le PAT, il est précisé qu'il s'agit également d'un travail effectué en petit comité et qu'une consultation plus large serait probablement plus représentative.

Qu'est-ce qu'on fait ?

- Chaque corps doit répondre
- Les professeur.es de la Section des sciences de l'éducation informent qu'ils.elles poseront la question au prochain Collège des professeur.es de la Section
- Ne pas surévaluer cette consultation ! faire remonter les retours divers et variés, tels quels. Puisqu'on a plus de temps à disposition, peut-être un document partagé à enrichir ? ou pas forcément un rapport, ni une prise de position, juste une liste de points consistant à faire remonter du vécu ..

.... /

Conclusion :

Le CCER SSED indique tenir à sa prise de position telle que présentée.

Le CCER de psychologie va réfléchir à rejoindre la position de leurs collègues de SSED et fera part de sa décision,

L'ensemble des étudiant.es indiquent que, même avec un délai supplémentaire, il est fort peu probable qu'ils.elles transmettent de nouveaux éléments,

Un professeur de psychologie indique que ce sondage est tout à fait inopportun, ce n'est vraiment pas le moment et si vraiment le Rectorat souhaite des retours, qu'il précise ses questions et qu'il patiente un peu,

Un professeur de SSED pense toutefois que cette consultation est très importante, qu'elle mérite une réponse collective du Conseil participatif et que le travail doit être poursuivi notamment sur les questions de fond. La question sera donc posée au prochain Collège des professeur.es de la Section.

EN DEFINITIVE - Le 9 novembre, nous sommes informé.es par Pablo Achard que l'Assemblée de l'Université pourrait voter une motion demandant de suspendre tout le processus et qu'il était quasi certain que les délais seraient reportés, sans qu'aucune date ne soit fixée pour l'instant.

GE/ 01.12.2020/ M. Philippe